

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Charente-Maritime



Mai 2008

Bulletin de liaison N°32

adressé à tous les apiculteurs du département ayant effectué leur déclaration de rucher à la Direction Départementale des Services Vétérinaires.



EDITORIAL DU PRESIDENT

Comme vous le lirez plus loin, le GDSA 17 vient d'élire une nouvelle équipe que je suis fier de présider.

Tous ensemble nous avons élaboré un certain nombre de projets dans le but de mieux protéger notre abeille, préoccupation partagée d'ailleurs par la Fédération Apicole de Charente Maritime (FACM) et le Syndicat Apicole Départemental (SAD).

A ce sujet le GDSA 17 a proposé à la FACM et au SAD des rencontres de travail sur le thème « Comment mieux adapter nos comportements d'éleveurs aux problèmes quotidiens que rencontrent nos abeilles ? »

Il est de notre devoir à nous les responsables d'Associations Apicoles, d'œuvrer ensemble sur des problématiques aussi graves. J'espère sincèrement que notre proposition sera accueillie favorablement et que ces rencontres seront studieuses et fructueuses en idées et décisions pour que nous apportions ensemble, à notre abeille et à vous apiculteurs, des réponses et des solutions aux préoccupations respectives.

Observons que :

- L'agriculture est en perpétuelle mutation. Nous devons nous tenir au plus près de cette évolution, afin de peser sur des décisions parfois mauvaises pour nous.
- De notre côté, nous apiculteurs, allons devoir apprendre à travailler avec une abeille fragilisée. Il ne faudra pas hésiter à suivre des formations, stages ou cours au rucher école, pour être toujours au maximum de nos connaissances.
- Notre abeille ne doit pas être exclusivement dépendante de nourritures artificielles, ni d'une agriculture industrielle produisant des miels régulièrement remis en cause par le consommateur, en raison d'un manque d'attractivité en bouche et des doutes qui planent sur une éventuelle présence de pesticides et OGM dans ces miels.

Nous devons donc ensemble réduire rapidement la pollution apicole et agricole de nos ruches, dénoncée par l'AFSSA. (Association Française de Sécurité Sanitaire Alimentaire).

Nous devons aussi offrir à notre Abeille Noire de Pays, la possibilité de se réimplanter. Elle sera garante de la santé de nos ruches, et s'en suivront, nous l'espérons de meilleures récoltes

Ces projets ne pourront se réaliser qu'avec votre concours et votre participation au sein des associations apicoles qui vous entourent.

Jean François Prosper

SOMMAIRE

- Edito du Président
- Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire
- Liste des membres du C A et objectifs du GDSA17
- Action « cire d'opercules »
- Adhésions diverses
- Action médicaments
- Rucher Ecole et Sigles

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les membres du GDSA 17 se sont réunis le vendredi 4 avril 2008 en Assemblée Générale Extraordinaire, dans une salle du palais de congrès de Rochefort, mise à disposition par Mme Marie Paule Douat, présidente de la FACM.

Il a été proposé une modification de certains articles des statuts qui après délibération ont été approuvés :

- l'article 6: « *Le Groupement est ouvert à tous les apiculteurs ayant des ruchers stationnés sur le territoire du département* » par « le Groupement est ouvert à tous les apiculteurs dont le siège d'exploitation est situé sur le territoire du département » .

(Ceci pour les apiculteurs ayant des ruchers stationnés sur deux départements)

à l'unanimité ;

- l'article 9 : « *L'exclusion est prononcée par le Conseil d'Administration* » par « l'exclusion, ainsi que son caractère temporaire ou définitif est prononcé par le Conseil d'Administration »

à l'unanimité moins 1 abstention ;

- l'article 11 : « *Le Directeur des Services Vétérinaires ou son représentant, le Directeur du GDS, le Président du Syndicat Apicole Départemental assistent de droit aux délibérations du Conseil d'Administration au titre de conseillers* » par « Le Directeur des Services Vétérinaires ou son représentant, le Directeur du GDS, le Président du Syndicat Apicole Départemental et le Président de la Fédération Apicole de la Charente Maritime assistent de droit aux délibérations du Conseil d'Administration au titre de conseillers » .

- Suite à un appel à candidature le conseil d'administration se compose des membres suivants :

D. Boulais	J. Depaire	J.-F. Prosper	A. Douat	N. Lemaire	J.-P. Girard	E. Tomasi	Abst.
24	23	24	2	1	2	1	3
Elu	Elu	Elu	Non candidats				

Mme Christiane Tomasi, Dominique LeRoux, Mrs Marc Brunet, Heddi Betaouaf, Bertrand Perrot, Jacques Depaire, Daniel Boulais, Jean François Prosper

Le GDSA17 espère travailler en collaboration avec tous les groupes apicoles du département et a pour projets :

- ◆ la reprise du bulletin d'informations
- ◆ la poursuite et l'intensification de la mise en place de plan sanitaire d'élevage (PSE)
- ◆ la réactivation du rucher école avec le rétablissement des cours et des stages théoriques et pratiques
- ◆ l'invitation de la fédération apicole départementale (FACM), du syndicat apicole départemental (SAD) et du GDSA17 à travailler autour d'une question : « *comment mieux adapter nos comportements d'éleveurs aux problèmes quotidiens que rencontrent nos abeilles ?* »

Quelques exemples d'axes de réflexions sont proposés en ce qui concerne :

La prophylaxie départementale, l'élevage, la conservation et la sélection de l'abeille du pays, la pollution génétique, la coordination de l'enseignement et l'information apicole départementale, l'amélioration de nos relations avec le monde agricole, la collaboration avec le GDSA des départements voisins, la connaissance de l'apiculture, tout ceci en touchant le grand public (salons, expositions, affichages), et en référant les produits de la ruche (charte de travail)

Puis Mr Marc Brunet nous a présenté un modèle de piège à frelons

La séance est levée . Le conseil d'administration s'est alors réuni pour l'élection de ses membres

Les nouveaux statuts , la fiche technique sur le frelon asiatique ou sur le piège sélectif vous seront adressés contre une enveloppe timbrée sur simple demande.

Objectifs du GDSA 17

Le groupement a pour but :

De vulgariser l'apiculture dans le département de la Charente Maritime,
tant professionnelle que familiale ;

De contribuer à l'état sanitaire des abeilles

D'aider les adhérents par tous les moyens qui seront jugés nécessaires pour lutter efficacement contre la mortalité des abeilles par la fourniture de conseils, produits et matériels

De favoriser, patronner ou susciter toutes initiatives ayant pour but la lutte
contre la mortalité des abeilles

De sauvegarder les intérêts des adhérents

D'entreprendre toute action qui correspondrait à sa mission

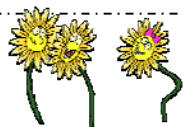
Tarif des adhésions

De 1 à 10 ruches 10€ De 70 à 199 ruches 25€

De 11 à 69 ruches 13€ Au-delà de 199 ruches 40€

Liste des membres du Conseil d'Administration

NOM PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	EMAIL
PROSPER Jean-François <i>président</i>	1 rue des peupliers 17250 BEURLAY	05 46 95 03 00	Prosper-miel@wanadoo.fr
BETAOUAF Heddi <i>Vice président</i>	30 rue du Rivraud 17170 TAUGON	05 46 27 33 65	Heddi.betaouaf@gmail.com
LE ROUX Dominique <i>Vice présidente</i>	35 avenue de la république	05 46 82 01 30	collembole@tele2.fr
PERROT Bertrand <i>Trésorier</i>	80 avenue Dieras 17300 ROCHEFORT	05 46 99 72 82	lepereaumiel@neuf.fr
TOMASI Christiane <i>Secrétaire</i>	5 bis imp. Pierre Noire 17000 La rochelle.	05 46 43 07 69	simato@orange.fr
DEPAIRE Jacques <i>PSE</i>	2 bis rue St Maur 17100 SAINTES	05 46 74 95 89	Jacques.depaire@wanadoo.fr
BOULAIS Daniel <i>Rucher école</i>	24 rue Alsace Lorraine 17430 TONNAY CHARENTE	05 46 83 79 06	carlotta5@alice.fr
BRUNET Marc <i>Rucher école</i>	20 rue Port paradis 07430 MORAGNE	05 46 83 42 76	



Jachères

Le GDSA17 dispose de graines de melilot et de phacélie pour ceux qui veulent ensemer une bande enherbée ou un terrain vague.

Il faut rappeler que 3% de jachères sont encore possibles



Panneaux

Les ruchers doivent être identifiés de façon visible par le N° d'apiculteur donné par la DDSV

Des panneaux sont à votre disposition au prix de 2,50 €



Action cire d'opercules

Cette année encore nous renouvelons l'opération cire, mais avec un changement important et indispensable à nos colonies.

Pour cela, nous préconisons :

• Nos ruches souffrent de pollutions agricoles, apicoles, industrielles, urbaines, aériennes et aquatiques... Pour y remédier, tout au moins en partie, nous avons quelques solutions.

Pour information : La cire est une matière grasse et elle a la particularité de fixer les pesticides et de les restituer lentement. Imaginez une dose plus ou moins forte de pesticides, fixée dans vos cires bâties ou gaufrées, et qui diffuse très lentement (système plaquettes insecticides anti-mites de vos armoires ou antivarroa).

• La Reine pond, et les larves se développent dans ce milieu peu ordinaire et hostile...

• **Autre point important** : les abeilles d'hiver naissent et grandissent dans cet environnement pollué. Leur morphologie particulière est d'être garnie de tissus gras dès la naissance et ainsi de stocker des polluants qui bien sûr se diffusent et empoisonnent.

• Le fait de modifier nos habitudes de travail d'apiculteurs aura pour conséquence de diminuer la pression des polluants en tous genres dans la ruche.

- 1° De n'utiliser impérativement que **des produits AMM** (autorisation de mise sur le marché) antivarroa. Vous êtes déjà nombreux à le faire !(voir tarif préférentiel GDSA)

- 2° De mettre de côté lors de l'extraction, **la cire d'opercule** et uniquement celle-ci. Aucune cire de cadres ne doit y être mélangée (ceci dès la récolte de printemps).

- 3° De ne réinsérer dans vos ruches que des cires d'opercules. Ces cires sont présentes dans la ruche très peu de temps, et ne reçoivent peu ou pas de pollution, donc idéales pour être réutilisées en cire gaufrée.

Si cette démarche vous intéresse, il vous suffit de compléter le coupon appelé « Opération Cire d'opercules » dans ce bulletin et de nous le retourner.

Par contre, les médicaments seuls restent disponibles, même si la démarche cire n'est pas choisie.



Les avantages apportés par cette initiative :

- *Contrôler les résidus de vos ruches*
- *Offrir à vos abeilles un milieu plus sain et contrôlé.*
- *Identifier les pesticides dans la cire*
- *Espérer diminuer la mortalité hivernale et augmenter les récoltes.*
- *Réduire le coût de gaufrage des cires.*
- *Influencer positivement sur l'avenir de notre passion*

L'opération « Cire d'opercules » se fera en collaboration avec :

Le Conseil Général *comme co-financeur*

L'INRA du Magneraud

La DDSV

Le GDS

} Garants
Techniques Et
Scientifiques

Ensemble nous devons nous opposer à une mort annoncée de nos abeilles.

Agissons !!

Une réunion où vous sera présenté le protocole complet de mise en place de cette action, sera organisée avec tous les apiculteurs intéressés .

**GROUPEMENT DEPARTEMENTAL SANITAIRE APICOLE
DE CHARENTE MARITIME**

ADHESION 2008

NOM**PRENOM**.....**N° APICULTEUR**.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....**VILLE**.....**TELEPHONE**.....
E-mail.....**PORTABLE**.....

AMATEUR PLURI ACTIF PROFESSIONNEL (Rayez les mentions inutiles).

TARIF DES COTISATIONS 2008

1 à 10 Ruches: 10 € 11 à 69 Ruches : 13 € 70 à 199 Ruches : 25 € au-delà de 200 Ruches :

Cotisation GDSA.....

Abonnement à « LA SANTE DE L'ABEILLE » 17 € oui non
(Rayez la mention inutile et indiquez éventuellement le prix dans le cadre)

Traitement :

Paquet de 10 lanières d'APIVAR ® Nombre de paquets x 15 €

Paquet de 10 lanières d'APISTAN ® Nombre de paquets x 15 €

Barquette d'APIGUARD ® Nombre de barquettes x 1,60 €

N'oubliez pas de prévoir vos futurs essaims !

Panneaux : Nombre de panneaux.....x 2,50 €

Date limite de réception des commandes : 15 juin 2008
(N'oubliez pas la copie de la déclaration DSV !) **TOTAL**.....

Paiement uniquement par chèque à l'ordre du GDSA 17

Adressez à Dominique LEROUX, 35 avenue de la République 17250 TRIZAY

Je désire participer au Rucher Ecole du GDSA (2008 ou, et 2009) OUI NON
(Rayez la mention inutile)

Je désire participer à l'action « Cire d'Opercules » (Rayez la mention inutile) OUI NON

Indiquez vos suggestions, vos propositions ou vos petites annonces gratuites qui seront publiées dans le prochain bulletin.

.....
.....
.....

PETITES ANNONCES

Boutique de produits régionaux sur Pons, cherche miel.

Contact : Martine THOMAS 06 70 63 60 62

Suite cessation d'activité, apiculteur vend matériel d'occasion.

Renseignement au 05 46 90 26 80

Suite cessation d'activité, apiculteur vend ruches et matériel d'occasion.

Renseignements au 05 46 97 01 58

Action médicaments

*Pour ceux qui ne traitent pas leurs ruches avec des produits ayant obtenu une AMM (voir traduction des sigles) spécifiques abeille, même si apparemment ceux-ci présentent une certaine efficacité, nous attirons leur attention sur la manipulation et l'utilisation de **molécules dangereuses** telles que l'acide oxalique et la roténone. Le coumaphos quant à lui laisse des résidus dans les cires et le miel(lire l'article « opération cire d'opercules» et l'éditorial du président)*

Le GDSA17 vous propose des médicaments AMM

APIVAR® :(amitraze)

Insérer 2 lanières d'Apivar® dans le nid à couvain de la ruche ou 1 lanière dans une ruchette. Les laisser 10 semaines à la fin de l'été **sitôt la récolte terminée**

APISTAN® : (fluvalinate)

Même mode d'emploi que l'Apivar®
Ce produit peut être de nouveau conseillé car il aurait retrouvé de son efficacité contre le varroa.

APIGUARD®

Une barquette de gel de thymol placée au dessus des cadres **aussitôt après la récolte**, (en août de préférence), une deuxième barquette placée 2 semaines après la première. La température extérieure doit être **supérieure à 15° C** pendant les journées des 4 semaines de traitements. Laisser un espace de 3 cm au dessus des barquettes : 1 hausse vide ou un nourrisseur couvre-cadre retourné permettent de répondre à cette précaution.



Notre Trésorerie et la subvention accordée par le Conseil Général ne nous permettent pas de maintenir les tarifs des années précédentes, d'autant que le prix des médicaments a augmenté. En 2008, les tarifs sont donc fixés ainsi :

- 15 € le paquet de 10 lanières d'Apivar® (1 paquet pour 5 ruches)
- 15 € le paquet de 10 lanières d'Apistan® (1 paquet pour 5 ruches)
- 1.60 € la barquette d'Apiguard® (2 par ruche)

Votre commande est à envoyer avec **votre règlement** par chèque à l'ordre du GDSA17 et la **photocopie de votre déclaration DSV** avant le 15 juin 2008

Il faut bien entendu être adhérent et à jour de sa cotisation 2008 pour passer commande et indiquer le nombre de ruches à traiter (tenir compte des essaims)

Dans le cadre du PSE, vous recevrez une ordonnance avec votre commande que vous devrez conserver dans votre registre d'élevage.

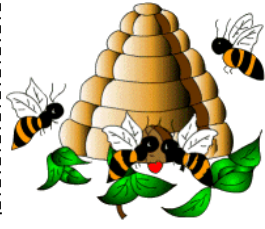


Abonnement à la « Santé de l'Abeille »

L'abonnement à la revue « La Santé de l'Abeille » est toujours possible par l'intermédiaire du GDSA17 **au tarif préférentiel de 17€** au lieu de 20€ pour l'année 2008.

Cependant en raison d'un retard indépendant du nouveau bureau, il est possible que certains abonnés aient une rupture de quelques numéros. Bien entendu le réabonnement couvre une année entière.

Rucher Ecole



A la demande du SAD de mettre fin à la convention signée en 2001 avec le GDSA, nous lui avons restitué les ruches du rucher école.

Des cours seront de nouveau assurés dès le printemps 2009 sur un nouveau site.

Par contre, une réunion d'information sur les bases de prophylaxie et sur l'utilisation des médicaments AMM sera organisée au moment de leur distribution.

Traduction des sigles

UNAF : Union Nationale de l'apiculture Française (L'abeille et Fleurs)

FNOSAD : Fédération Nationale des Organisations Sanitaires Départementales

GDSA : Groupement de Défense Sanitaire Apicole

GDS : Groupement de Défense Sanitaire

SAD : Syndicat Apicole départemental

SNA : Syndicat National Apicole (l'Abeille de France)

CNDA : Centre National de développement Apicole

DDSV: Direction Départementale des Services Vétérinaires

DSV : Direction des Services vétérinaires

INRA :Institut National de Recherche Agronomique

ADA : Association pour le Développement Apicole

AFSSA :Agence Française de sécurité Sanitaire des Aliments

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

FACM : Fédération Apicole de Charente Maritime

MSA : Mutualité Sociale Agricole

CFPPA : Centre de Formation Professionnelle pour Adulte

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

IRQUA : Institut Régional de la Qualité

DDCCRF: Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt